

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique

Université Batna2 Mustapha Ben Boulaid

Faculté de Technologie

Département du Socle Commun ST.



جامعة باتنة 2 مصطفى بن بولعيد

كلية التكنولوجيا

قسم جذع مشترك

CONDITIONS POUR LA RECEVABILITE DES POLYCOPIES

A) CONDITIONS GENERALES :

1. Le photocopié doit correspondre à une matière faisant partie d'une spécialité agréée par le ministère.
2. L'auteur doit avoir enseigné cette matière (Cours, TD ou TP).
3. Le photocopié sera destiné comme support pédagogique aux étudiants : Cours et/ou exercices
4. Il doit contenir les chapitres et les axes du module selon le programme défini par arrêté ministériel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
5. Le photocopié doit être déposé en deux (02) exemplaires imprimés accompagné d'une copie du programme du module [Canevas].
6. Le comité scientifique du département auquel l'enseignant est rattaché se chargera de vérifier que les conditions générales de de recevabilité des photocopiés sont respectés (1 et 2).
7. Dans le cas où l'avis du comité scientifique du département est favorable, le comité se chargera de choisir deux référés internes et/ou externes spécialistes dans le domaine du contenu du photocopié pour l'évaluer et qui doivent rendre leurs rapports d'évaluation au président du comité scientifique du département dans un délai de 45 jours.
8. Dans le cas où l'une des expertises est défavorable, le président du comité scientifique du département fera appel à un troisième expert.
9. Le candidat doit lever les réserves avant toute validation du photocopié.
10. Après approbation par le Comité Scientifique du Département, le photocopié doit être validé par le Comité Scientifique du département.
11. Lorsque les rapports des experts sont favorables, Le CSD validera l'expertise du photocopié.
12. Le président du CSD se chargera de délivrer un extrait de PV indiquant la validation de l'expertise à L'auteur, en revanche ce dernier doit déposer une copie après correction au niveau du comité.

B) INSTRUCTIONS AUX AUTEURS :

Chaque polycopié déposé doit être en deux exemplaires et doit contenir dans l'ordre les points suivants :

1. Avant-propos
2. Table de matière
3. Notations et abréviations (s'il y en a)
4. Introduction
5. Les différents chapitres du polycopié.
6. Dans le cas d'un polycopié de travaux dirigés, l'auteur doit ajouter un résumé de cours.
7. Références
8. Annexes (s'il y en a).

La Présidente du Comité Scientifique



رئيسة اللجنة العلمية
شكوى علوم وتكنولوجيا
شكوى سعة
Hany